

## Pourquoi les canaux ouverts existent-ils?

En été 1993, la République fédérale allemande a installé son 28ème canal ouvert, fin 1993, elle en aura plus de 30. L'origine des canaux ouverts remonte à la fin des années 70, au moment où les premiers ministres des Länder décidèrent de tester une palette aussi large que possible de programmes de télévision et de radio d'un tout nouveau genre. Cependant, les premiers encouragements à laisser participer le public aux émissions sont bien plus anciens. En mai 1928, l'association allemande de la radio des travailleurs e.V. publia dans la perspective des élections au Reichstag un programme qui comptait 12 propositions concernant les medias; la dernière de ces propositions visait à autoriser la libre mise en service de canaux expérimentaux pour "des groupes d'amateurs sérieux".

Cinquante ans plus tard, en mai 1978, on commença à donner champ libre à ce genre de canaux expérimentaux. Les onze premiers ministres conclurent un accord relatif à la mise en oeuvre de 4 projets pilotes sur câble: un en Rhénanie-Palatinat (à Ludwigshafen), un en Rhénanie du Nord-Westphalie (Dortmund), un en Bavière (Munich) et le dernier à Berlin. Certains d'entre eux prevoyaient la création de canaux ouverts. Ces projets, tous limités dans le temps, ont été suivis et analysés par des équipes de spécialistes. Leur objectif était de structurer ce nouveau genre de programmes télévisés et radiophoniques à des fins sociales et d'estimer l'ampleur de l'installation du réseau câblé nécessaire à leur diffusion.

Les buts médiatiques, économiques et politiques de ces expériences avaient des motivations très variées et leur priorité n'était pas limitée à l'installation d'une station radio/TV populaire, où tous les citoyens pourraient réaliser de manière innovative ce qui était défini par le tribunal constitutionnel de la République fédérale allemande dans plusieurs paragraphes concernant la radio et la télévision. Ces paragraphes certifient que tout le potentiel et tous les groupes de la société doivent pouvoir s'exprimer et être pris en considération de manière adéquate. Dès la phase préparatoire du projet pilote, un petit groupe d'experts en communication a eu l'idée de créer une station reposant sur une base populaire. Ce "groupe d'experts du canal ouvert" (EOK) dont faisaient également partie des représentants de l'Eglise, de syndicats, de gouvernements des différents Länder et de partis politiques, publia en 1980 un catalogue sous le titre: "Le canal ouvert, critères pour des médias populaires". Ce catalogue contenait les revendications, les buts et même les règles du jeu qui sont encore aujourd'hui à la base de chaque canal ouvert et qui sont valables dans tous les Länder. L'une des revendications les plus importantes est l'obligation pour les canaux ouverts de n'émettre que localement (ou tout au plus à un niveau régional) et de mettre à la disposition des citoyens des experts en communication. Ces derniers doivent aider les utilisateurs dans la réalisation de leurs projets mais sans les manipuler ni "les tenir en laisse". Les règles du jeu qui ont été fixées par le groupe d'experts du canal ouvert, parfois après des discussions très animées, sont presque identiques à celles que les Etats-Unis utilisent depuis 1962 et qui se sont avérées très judicieuses:

- Tous les utilisateurs de ce moyen sont légalement responsables de leurs productions et seront poursuivis s'ils enfreignent la loi. Le spectateur ou l'auditeur prend en général conscience de cette loi par le fait que le nom et l'adresse du ou des responsable(s) sont mentionnés au début et à la fin de chaque émission.
- comme les utilisateurs ne doivent pas payer pour recourir à leur droit fondamental mais comme naturellement ils ne peuvent pas être payés pour leurs productions, ils gardent les droits d'auteurs après la diffusion de leur production au canal ouvert.
- En règle générale, les productions sont prises dans l'ordre dans lequel elles sont annoncées ("premier venu, premier servi"). En revanche, les souhaits quand au jour ou à l'heure

d'émission sont pris en considération dans la mesure où ils ne vont à l'encontre ni de dates de production déjà fixées, ni de certains points forts du programme dictés par le canal ouvert.

Toute autre démarche supposerait une intervention rédactionnelle comme par exemple le visionnement et la coordination des productions ce qui restreindrait automatiquement la liberté d'expression audiovisuelle de chacun.

Pendant la période d'expérimentation des projets, c'est-à-dire entre 1984 et 1988, se sont développés trois formes pour les canaux ouverts (trois parmi un grand nombre de modèles comme le montrera leur développement par la suite):

1. A Ludwigshafen, le centre de communication par câble, centre de droit public et responsable de la mise en oeuvre de ce projet pilote, lança un canal ouvert dans lequel, pour la première fois dans l'histoire des médias de la République fédérale allemande, même les banques et les maisons d'éditions pouvaient diffuser. Le canal ouvert commença à diffuser le premier janvier 1984, bien avant les chaînes privées. Mais à cause du début de "l'explosion médiopolitique", il passa à l'arrière plan.
2. Le deuxième canal ouvert fut installé à Dortmund. La WDR, qui disposait d'un réseau de diffusion extérieur appelé "Kabelfunk Dortmund", a joué le rôle principal jusqu'à la fin de ce projet pilote, même s'il ne le joua pas de bon coeur.
3. Le canal ouvert de Berlin a également rencontré certaines difficultés à ses débuts car il était soutenu par différentes associations concurrentes. Les citoyens, pour qui fut créé ce genre de canal s'intéressèrent peu aux aspects les plus rébarbatifs concernant la mise en oeuvre et l'administration de ce projet. Ils utilisèrent les possibilités qui leur étaient offertes afin de diffuser une information authentique concernant l'orientation de leur propre vie dans la société locale. Ils s'arrangèrent pour que ces médias expérimentaux et populaires deviennent un moyen d'expression effectif et qui, à la bonne surprise de tous, ne prit pas une tournure chaotique ou radicale ni ridiculement ennuyeuse en laissant s'exprimer des amateurs.

En avril 1987, quand la phase d'essai de trois ans fut achevée avec succès, les premiers ministres décidèrent que les canaux ouverts, là où ils avaient été légalisés de manière adéquate par les Länder, seraient subventionnés avec une partie des taxes de radio et de télévision; les Länder définissant eux-mêmes le montant de cette subvention, tout ce qui concerne la radio et la télévision étant réglé par la politique culturelle de chaque Land. Cependant, la conférence des premiers ministres ne put imposer aux Länder l'installation de canaux ouverts. Malgré tout, la base des moyens de développement pour les canaux ouverts s'est considérablement modifiée. Seuls le Bade-Wurtemberg, la Bavière et Saxe-Anhalt n'ont pas encore prévu la possibilité pour les citoyens de produire et de diffuser des émissions radiophoniques et télévisées sous leur propre responsabilité. Partout ailleurs, les bases légales ont été créées; les formes d'organisation et les moyens techniques de diffusion s'adaptant à la diversité des lois des différents Länder. Dans les Länder comme la Rhénanie-Palatinat et la Rhénanie-Nord-Westphale, les canaux ouverts sont du ressort d'associations locales déclarées d'utilité publique. Celles-ci ont été autorisées par les institutions médiatiques du Land qui sont les représentants de cette station de diffusion populaire et elles reçoivent de la part des institutions des moyens financiers sur la base de lignes directives régulièrement réadaptées selon le développement de ces canaux.

A Berlin, Brême, dans la Hesse et le Schleswig-Holstein, les canaux ouverts sont officiellement établis par les institutions médiatiques des Länder et sont pleinement subventionnés par celles-ci. Les taxes postales trop élevées entraînent des différences dans les modes de subvention. Par conséquent, seuls les canaux ouverts des Länder mentionnés en dernier peuvent inclure la radio dans leur champ d'activités. C'est ainsi que des émissions radiophoniques hertziennes seront diffusées par les canaux

ouverts dans les Länder comme Lübeck et à Brême. Les autres Länder ont suivi la tradition américaine et les conseils du groupe d'experts du canal ouvert et ont évité jusqu'à présent la lutte pour les ondes courtes et misent directement sur la diffusion par câble ce qui en plus remet en valeur la communication locale. Le canal ouvert n'ayant pas de critères de qualité et ni de stratégie commerciale, il a quelque peu perdu de son attrait (auprès d'un public axé sur la consommation passive des médias) mais il a préféré mettre l'accent sur la liberté d'opinion et l'égalité des droits. Ces aspects que les responsables et les collaborateurs estiment essentiels sont encore rabaissés par certains politiciens et experts médiatiques à une démocratie élémentaire et à une pédagogie médiatique qui ne dépasse pas le niveau ludique. Car pour les politiciens médiatiques la (radio)diffusion et la communication de masse fait partie de la matrix du pouvoir. Pour les entreprises médiatiques elles font partie de l'acquisition du marché économique. Les canaux ouverts s'intéressent à tout autre chose: Ils se considèrent comme forum pour un travail communautaire de communication et ils ont comme but de donner à tous un libre accès aux médias électroniques pour y diffuser des opinions destinées au public. Ils prêtent des caméras et des microphones, base sacrée de la communication de masse, à n'importe quel homme ou n'importe quelle femme. Ils veillent également à ce que les montages (effectués lors du temps libre des utilisateurs) soient diffusés sur les téléviseurs qui placés dans le salon des consommateurs servent habituellement à diffuser les productions hollywoodiennes, les jeux de chance et la musique, tous produits par des "faiseurs de médias retribués".

Les canaux ouverts donnent la possibilité à des individus ou des groupes de déterminer librement le contenu de leurs productions. Ils sont ouverts à tous, sans exception et quelles que soient leurs intentions, leur origine et leur mode d'expression. Le fait de devoir conquérir des masses de consommateurs est pour le canal ouvert une contrainte incompatible avec le droit à la liberté d'expression de chacun.

Les canaux ouverts ne constituent ni des radios ni des télévisions de masse mais un espace de culture démocratique. La démocratie présuppose la communication et les canaux ouverts s'offrent comme moyen afin que celle-ci puisse continuer à se développer. Si cette chance n'était pas saisie, on renoncerait en partie à recourir au droit élémentaire du libre épanouissement de la personne.